



## clôturé pour raison de santé

Par **joseephine**, le **22/04/2020 à 16:07**

Suite a un cancer ,qui m'a valu 2 ans d'innactivites , j'ai du cloturer mon entreprise ;  
mais quelques dettes restent,comment faut-il faire ?  
j'ai 70 ans et une petite retraite

Par **Visiteur**, le **22/04/2020 à 17:28**

Bonjour

La meilleure solution est peut-être la procédure de surendettement pour les dettes personnelles.

Les dettes d'origine professionnelle ne seront pas traitées par la Commission, mais il en sera tenu compte en tant que charges ayant une incidence sur leur solvabilité pour l'élaboration du plan de remboursement des créanciers.

Par **joseephine**, le **22/04/2020 à 18:56**

je vous remerci et je tiens compte du conseil